



HERBERGEMENT D'UNE FAMILLE

Par **MARCO1809**, le **08/01/2011** à **12:43**

Bonjour

J'héberge depuis 6 ans à titre gratuit une ancienne collègue avec ses 3 enfants dans le pavillon dont je suis propriétaire et occupant

1 enfant est majeur

J'assume toutes les charges du pavillon ainsi que son entretien général

Elle assume les courses alimentaires pour nous 5

Lors de plusieurs disputes ces dernières années, je l'ai priée de rechercher un nouveau logement à plusieurs reprises en lui proposant mon aide financière, dans la limite de mes moyens.

C'est une personne avec qui j'ai des rapports intimes, pas forcément sincères de ma part car j'ai de plus en plus de soupçons qu'elle est avec moi uniquement pour mettre à l'abris ses enfants à moindre coût.

Elle paye d'ailleurs l'école privé à ses 3 enfants, malgré qu'elle soit au chômage.

Elle ne cherche pas activement du travail

De plus il m'arrive régulièrement de payer des courses ou des sorties.

Elle a toujours refusé de chercher un autre logement et je n'ai jamais eu le coeur de la mettre dehors, à cause de ses 3 enfants, elle le sait.

Quels sont mes recours ?

Merci

Par **Claralea**, le **08/01/2011** à **12:50**

Bonjour, expliqué comme ça, vous ne pouvez pas dire que vous l'hebergez à titre gratuit mais que vous êtes concubins. Vous payez les charges, elle paie (ou payait) la partie alimentaire de la maisonnée.

Quant à comment la faire partir, je laisse la parole à d'autres

Par **Domil**, le **08/01/2011** à **14:59**

[citation]C'est une personne avec qui j'ai des rapports intimes, pas forcément sincères de ma part car j'ai de plus en plus de soupçons qu'elle est avec moi uniquement pour mettre à l'abris ses enfants à moindre coût.[/citation]

Donc chacun profite de l'autre, vous vous payez en nature, personne ne doit rien à personne.